



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Toulon, le 10 avril 2017
N° 500919 CECMED/OPS/NP



**COMMANDEMENT DE LA ZONE
ET DE L'ARRONDISSEMENT
MARITIMES MEDITERRANEE**

Division *OPERATIONS*

Bureau « *Approches Maritimes* »

Monsieur le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché
commandant la zone et l'arrondissement maritimes de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse-du-Sud

- OBJET** : concession des plages à la commune de Pietrosella. Avis conforme du commandant de zone maritime Méditerranée.
- REFERENCES** : a) code général de la propriété des personnes publiques (dans son article R 2124-56) ;
b) courrier n° 2017/SLM/DPM /00035/101 du 14 mars 2017.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis conforme du commandant de la zone maritime Méditerranée sur la concession des plages de la commune de Pietrosella. Les plages et criques naturelles concernées sont la zone sud de la plage et des criques « d'Agosta », la plage de « Stagnola », la plage de « l'Isolella Nord », la plage du « Moru », la crique de « l'Isolella », la plage de « l'Isolella Sud », la crique des « Girelles / Rougets », la plage « Ghiatone », la crique des « Oblades », la plage et les criques du « Ruppione », la zone nord de la plage « Mare e Sole ».

J'ai l'honneur de donner un **avis conforme** favorable à cette demande, émis à la lecture des pièces constitutives du dossier avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Pour le commandant de la zone
et de l'arrondissement maritimes Méditerranée et par délégation
le contre-amiral Gilles Humeau
adjoint au commandant de zone maritime Méditerranée,

SIGNE : Gilles HUMEAU

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse-du-Sud - Direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud - Service de la mer et du littoral - pour Mme Maryline TOMASI - (maryline.tomasi@corse-du-sud.gouv.fr)

COPIES :

- OGZDS SUD
- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV OPS N3/N5 APP/MAR2 @
- CECMED/DIV OPS/SEC
- Archive (chrono)